

18 RUE DES ENTREPRENEURS
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 18 RUE DES ENTREPRENEURS
78420 CARRIERES-SUR-SEINE
881 052 195 RCS VERSAILLES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le neuf décembre,
A 9 heures

Les associés de la Société 18 RUE DES ENTREPRENEURS, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Société HOLDING DISTRIBUTION, représentée par son Gérant, Monsieur Jean-Luc TUFFIER, titulaire de 749 parts en pleine propriété en pleine propriété
- Société KEES SERVICES PLUS, représentée par son Gérant, Monsieur Jean-Luc TUFFIER, titulaire de 1 part en pleine propriété en pleine propriété
- Madame Emilie NGUYEN-TU, titulaire de 84 parts en pleine propriété en pleine propriété
- Monsieur Joan NGUYEN-TU, titulaire de 83 parts en pleine propriété en pleine propriété
- Madame Julie NGUYEN-TU, titulaire de 83 parts en pleine propriété en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par la société HOLDING DISTRIBUTION, associée présente et acceptante qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Monsieur Sébastien TUFFIER, gérant non associé est présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Agrément de plusieurs cessions de parts au profit de la société FMR TOOLS,
- Modification des statuts sous réserve de la réalisation de la cession de parts sociales,
- Changement de Gérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance de l'acte de cession de parts signé en date du 14 octobre 2024 entre la société KEES SERVICES PLUS et la société FMR TOOLS, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 18 rue des Entrepreneurs ZI LES AMANDIERS 78420 CARRIERES SUR SEINE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 904 967 197 RCS VERSAILLES, représentée par Monsieur Fabien LEGROS, approuve cette cession de 1 part sociale et d'agréer expressément la société FMR TOOLS en qualité de nouvelle associée à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance du projet de :

Madame Emilie NGUYEN-TU,
née le 02 mars 2001 à LES LILAS,
de nationalité française,
demeurant 30 rue Etienne Trélier 24100 BERGERAC,

de céder à

la société FMR TOOLS,
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros,
ayant son siège social 18 rue des Entrepreneurs
ZI LES AMANDIERS 78420 CARRIERES SUR SEINE,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 904 967 197 RCS
VERSAILLES,
représentée par Monsieur Fabien LEGROS,

84 parts sociales lui appartenant dans la Société, décide d'autoriser cette cession et d'agréeer expressément la société FMR TOOLS en qualité de nouvelle associée à compter du jour où la cession régularisée sera signifiée à la Société ou inscrite sur le registre des transferts tenu par la Société, ce qui devra intervenir avant le 31 décembre 2024.
Passé ce délai, la demande d'agrément devra être renouvelée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance du projet de :

Monsieur Joan Lahcène Kim NGUYEN-TU,
Demeurant à BERGERAC (24100) 30 rue Etienne Trélier,
Né à LES LILAS (93260) le 13 janvier 2003,
Célibataire,
De nationalité française,

de céder à

la société FMR TOOLS,
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros,
ayant son siège social 18 rue des Entrepreneurs
ZI LES AMANDIERS 78420 CARRIERES SUR SEINE,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 904 967 197 RCS
VERSAILLES,
représentée par Monsieur Fabien LEGROS,

83 parts sociales lui appartenant dans la Société, décide d'autoriser cette cession et d'agréeer expressément la société FMR TOOLS en qualité de nouvelle associée à compter du jour où la cession régularisée sera signifiée à la Société ou inscrite sur le registre des transferts tenu par la Société, ce qui devra intervenir avant le 31 décembre 2024.
Passé ce délai, la demande d'agrément devra être renouvelée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance du projet de :

Madame Julie Mai-Ly Marie NGUYEN-TU,
Demeurant à BERGERAC (24100) 30 rue Etienne Trélier,
Née à LA ROCHE-SUR-YON (85000) le 20 juin 2008,
Célibataire.,
De nationalité française,
Représentée aux fins de la signature des présentes par sa mère, Madame Corinne Abdelhamid, née le 4 octobre 1968 à Brunoy (91), demeurant à BERGERAC (24100) 30 rue Etienne Trélier.

de céder à

la société FMR TOOLS,
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros,
ayant son siège social 18 rue des Entrepreneurs
ZI LES AMANDIERS 78420 CARRIERES SUR SEINE,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 904 967 197 RCS
VERSAILLES,
représentée par Monsieur Fabien LEGROS,

83 parts sociales lui appartenant dans la Société, décide d'autoriser cette cession et d'agréeer expressément la société FMR TOOLS en qualité de nouvelle associée à compter du jour où la cession régularisée sera signifiée à la Société ou inscrite sur le registre des transferts tenu par la Société, ce qui devra intervenir avant le 31 décembre 2024.
Passé ce délai, la demande d'agrément devra être renouvelée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, décide, sous la condition suspensive de la réalisation de la cession autorisée, que l'article 9 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où cette cession sera rendue opposable à la Société.

ARTICLE 9 - PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

La société FMR TOOLS, deux cent cinquante et un parts en pleine propriété	
ci	251 parts
La société HOLDING DISTRIBUTION, sept cent quarante-neuf parts en pleine propriété,	
ci	749 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 1 000 parts sociales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Sébastien TUFFIER de ses fonctions de gérant notifiée à chacun des associés et décide de nommer en qualité de nouveau gérant à compter du 9 décembre 2024 :

Monsieur Romain BROUTE,
demeurant 96 avenue de Tobrouk 78500 SARTROUVILLE
pour une durée illimitée.

Monsieur Romain BROUTE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 14 des statuts relatifs à la nomination du Gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Romain BROUTE déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les associés.

Fabien LEGROS
Société FMR TOOLS

Romain BROUTE
Société HOLDING DISTRIBUTION

Jean-Luc TUFFIER
Société KEES SERVICES PLUS

Emilie NGUYEN-TU

Joan NGUYEN-TU

Julie NGUYEN-TU
Représentée par sa mère,
Madame Corinne Abdelhamid

Sébastien TUFFIER
Gérant